



N°	ETAPES	PLANNING / LIEUX	OBSERVATIONS
1	Réunion d'information <b>à distance</b> en s'inscrivant sur le site : <a href="https://vae.education.gouv.fr/academie/31">https://vae.education.gouv.fr/academie/31</a>	Selon le planning proposé sur le site <a href="http://www.francevae.fr">www.francevae.fr</a>	<i>Indiquer sur votre moteur de recherche : <a href="https://vae.education.gouv.fr/academie/31">https://vae.education.gouv.fr/academie/31</a> Cliquer sur la date choisie et remplir le formulaire. Une fois votre inscription validée, vous recevrez par email, votre convocation.</i>
2	<b>Par téléphone :</b> <b>Etude de faisabilité</b> pour choisir la certification professionnelle en lien avec l'expérience que vous souhaitez faire valider (30 minutes) et <b>Etude personnalisée</b> sur les compétences exigées si la certification professionnelle visée est délivrée par l'Education nationale (1h)	Sur rendez-vous par téléphone – Tél 0596 64 83 83 – Email : <a href="mailto:dava@ac-martinique.fr">dava@ac-martinique.fr</a> <b>Après l'étude personnalisée,</b> <b>Si vous remplissez les conditions réglementaires,</b> votre espace personnel est créé par le DAVA sur <a href="http://www.vae.education.gouv.fr">www.vae.education.gouv.fr</a> pour vous permettre d'y renseigner <b>vos</b> demande de recevabilité.	<b>Cette étape fait partie de la demande de recevabilité, elle est réalisée par le Dispositif Académique de Validation des Acquis (DAVA), seul habilité pour les certifications professionnelles de l'Education nationale</b>  <b>Lors de la prise de rendez-vous, un questionnaire à renseigner et à renvoyer par email à la conseillère en charge de votre étude personnalisée, vous sera adressé.</b>
3	<b>Demande de recevabilité</b> <b>Renseigner votre demande de recevabilité sur votre espace « francevae.fr » uniquement</b>	<b>Du 05 janvier 2024 au 20 mai 2024</b>  Sur votre espace <a href="http://www.vae.education.gouv.fr">www.vae.education.gouv.fr</a> uniquement	<b>Dès l'obtention de votre recevabilité, effectuer le règlement des frais d'examen de la recevabilité soit 250€ (Décret n°2019-1119 du 31 octobre 2019 Art. 6422-9) au pôle administratif et financier du GIPFCIP ou par votre compte CPF ou tout autre moyen de paiement</b>
4	Résultat de la <u>Recevabilité</u>	Réponse transmise au candidat <u>Dans les 2 mois suivant la demande de recevabilité</u>	<b>Cette décision de recevabilité est valable pendant 3 ans ou jusqu'à disparition de la certification professionnelle si elle se produit avant les trois ans.</b> <i>Passé ce délai, vous devez renouveler votre demande ou solliciter la prolongation de votre recevabilité (1 an maximum) si la certification professionnelle n'a pas changé.</i>
5	Inscription à l'examen sur <a href="http://www.ac-martinique.fr">www.ac-martinique.fr</a> en suivant les indications données par le communiqué du rectorat	Sur internet à l'adresse suivante : <a href="http://www.ac-martinique.fr">www.ac-martinique.fr</a> <b>Du 07 septembre 2024 au 15 septembre 2024</b>	<i>Pensez à imprimer votre confirmation d'inscription pour la joindre à votre livret 2 et conservez-en un exemplaire</i>  <b>Aucun délai supplémentaire ne sera accordé pour l'inscription.</b>
6	<b>Dépôt du livret 2 sur votre espace personnel « vae.education.gouv.fr » rubrique « Dépôt du livret 2 »</b>	<b>Télécharger le livret 2 avec ses annexes sous format PDF</b>  <b>Du 07 septembre 2024 au 15 septembre 2024</b>	<b>Le livret 2 en format PDF doit être accompagné de ses annexes dont la copie de la lettre de recevabilité en cours de validité et la confirmation d'inscription à l'examen</b>  <i>Pour les candidats dont la recevabilité est datée de plus de 12 mois au moment du dépôt du livret 2, un exemplaire du livret 1 réactualisé doit être joint au livret 2. Tout dossier incomplet ou non-remis annulera l'inscription. Aucun délai supplémentaire ne sera accordé pour la remise du livret 2 sur le site <a href="http://vae.education.gouv.fr">vae.education.gouv.fr</a> rubrique « mon espace personnel ».</i>
7	Entretien avec le jury	Aux date et lieu indiqués sur la convocation qui vous sera adressée par les services du rectorat : <b>Octobre/novembre 2024</b> <i>(Pour les candidats ayant déposé leur livret 2 en septembre 2024)</i>	<i>La convocation et la pièce d'identité sont obligatoires pour le passage devant le jury</i>  <i>Ces dates ne concernent que le jury de la Martinique, pour les jurys hors académie, Veuillez-vous référer à votre convocation.</i>
8	Résultat des jurys de VAE	Résultats transmis au candidat par les services de la division des examens et concours du rectorat.	